

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 4.729 du 21/02/2014 modifiant l'article 4 de l'ordonnance souveraine n° 2.853 du 22 juin 1962 portant application de la loi n° 721 du 27 décembre 1961 instituant un Répertoire du Commerce et de l'Industrie (Journal de Monaco du 28 février 2014).

Vu l'article 68 de la Constitution ;

Vu la [loi n° 721 du 27 décembre 1961](#) instituant un Répertoire du Commerce et de l'Industrie ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.853 du 22 juin 1962 portant application de la [loi n° 721 du 27 décembre 1961](#), susvisée, et notamment son article 4, modifiée ;

Article 1er .- *(Voir l'article 4 de l'ordonnance n° 2.853 du 22 juin 1962).*

Article 2 .- Les dispositions de la présente ordonnance prendront effet à compter du 1er mars 2014.

Article 3 .- Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.